

Bilan PNA intermédiaire Vison

1^{er} janvier 2015 – 31 décembre 2018



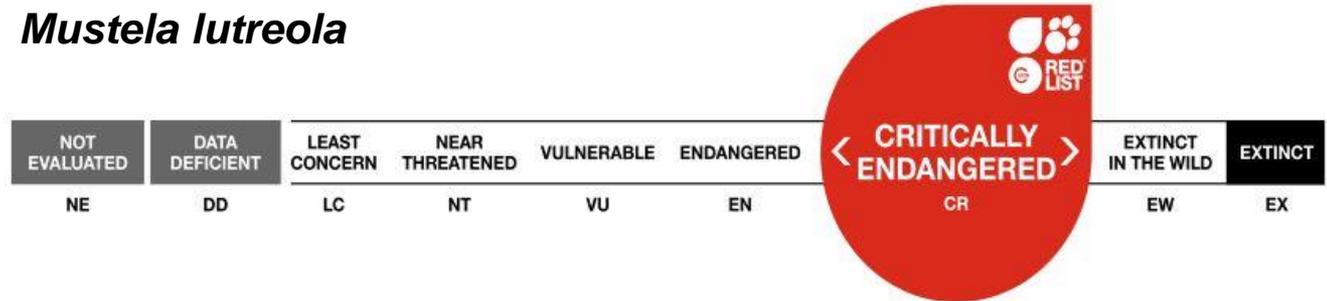
Aurore PERRAULT (DREAL)
Maylis FAYET (ONCFS)
Yoann BRESSAN (ONCFS)

Statut de l'espèce

- Depuis 2012, classé « en danger critique d'extinction » en Europe (UICN)



Mustela lutreola



- Depuis novembre 2017, classé « en danger critique d'extinction » sur la liste rouge France (UICN France, MNHN, SFEPM, ONCFS)

Nom	Catégorie	Critère
France		
Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017) (listé <i>Mustela lutreola</i>)	CR	A4c C2a(i)

Historique

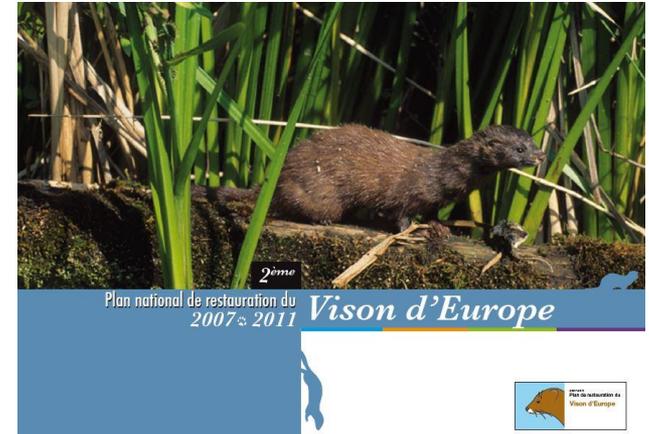
PNA 1 (1999-2003)

- Animation GREGE
- Actions principales:
 - Campagnes de prospection par captures
 - Identification et limitation des facteurs de menace
 - Intégration du Vison d'Europe dans la politique Natura 2000
- Bilan

Historique

PNA 2 (2007-2011)

- Animation ONCFS
- Actions principales:
 - Renforcement des populations
 - Traitement des risques de collision
 - Maîtrise de la mortalité accidentelle par piégeage
 - Lutte contre le Vison d'Amérique
- Bilan



Historique

PNA intermédiaire (2015-2018)

- Pourquoi un PNAi ? Priorité à l'action
- Actions réparties en 4 grands axes :
 - Suivi patrimonial du Vison d'Europe
 - Lutte contre les facteurs de menace en nature
 - Stratégie de conservation et élevage
 - Actions transversales (financement, animation, communication, etc.)

Equipe du PNAi

Structure	Contact	Fonction	Mail
DREAL Nouvelle- Aquitaine	Aurore PERRAULT	Coordinatrice nationale	aurore.perrault@developpement-durable.gouv.fr
	Christelle BELLANGER	Animation scientifique et technique	christelle.bellanger@oncfs.gouv.fr
	Yoann BRESSAN		yoann.bressan@oncfs.gouv.fr
ONCFS	Maylis FAYET		maylis.fayet@oncfs.gouv.fr
	Jean-Baptiste PONS	Animateur réseau	jean-baptiste.pons@cistude.org
Cistude Nature	Nolwenn PONS	Appui technique aux animateurs Natura 2000	nolwenn.pons@cistude.org

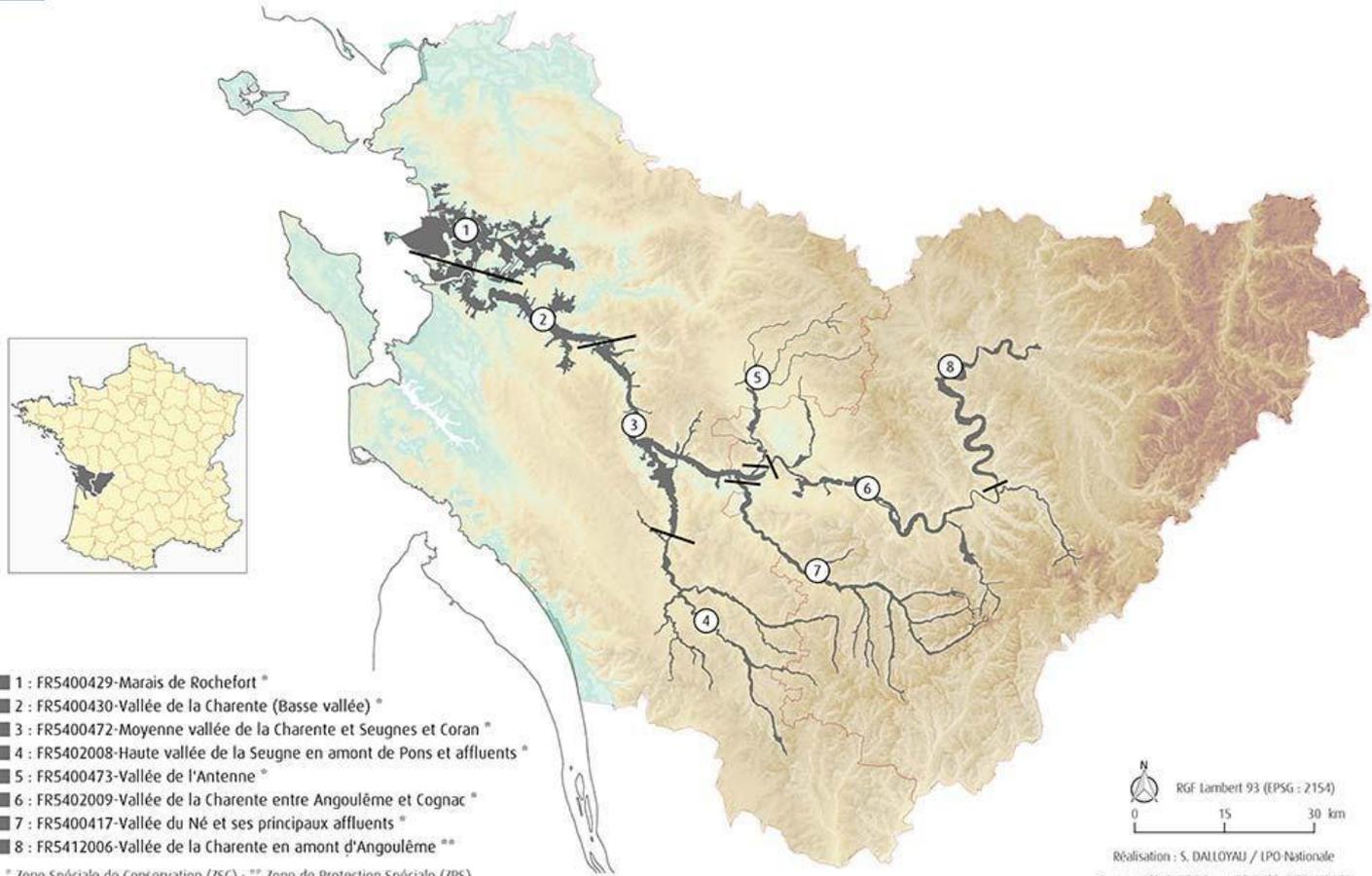
LIFE Vison



- Porté par la LPO, 2017-2022
- Périmètre d'action: Sites Natura 2000 du bassin versant de la Charente



Périmètre d'action du Life



N
RGF Lambert 93 (EPSG : 2154)
0 15 30 km
Réalisation : S. DALLOYAU / LPO Nationale
Source : IGN© BD@Topo, BD@Alti, INPN MNN



LIFE Vison



- Objectifs :
 - Réduire les causes de mortalité du Vison d'Europe
 - Restaurer, aménager et sécuriser l'habitat du Vison d'Europe
 - Améliorer les connaissances sur la reproduction et la population restante
 - Intégrer la conservation du Vison d'Europe dans les politiques publiques et sensibiliser les acteurs du territoire

- Quels liens avec le PNA ?

Pour en savoir plus sur le LIFE: <https://lifevison.fr/>

Elaboration du PNA3

2019

2 avril

Comité de pilotage: bilan PNAi + lancement rédaction PNA 3

28-29 mai

Groupes de travail thématiques

12 juin

Conseil scientifique

11 juillet

CNPN: Présentation du bilan PNAi

Echanges et concertation

Octobre

Comité de pilotage : présentation du PNA 3

2020

Mars

CNPN: présentation du PNA 3



Rôle du CS

- Consultation sur les sujets à caractère scientifique
 - Par des réunions : présentiel + visio
 - Par une plateforme collaborative

- Réuni autant que de besoin

- 8 membres permanents :
 - M. Philippe BERNY (Vetagro Sup)
 - M. Sébastien DEVILLARD (Université de Lyon)
 - Mme Christine FOURNIER (GREGE)
 - M. Tiit MARAN (Zoo de Tallin)
 - M. Johan MICHAUX (Université de Liège)
 - M. Madis PODRA (LIFE Iutreola)
 - Mme Audrey SAVOURE-SOUBELET (MNHN/AFB - UMS Patrinat)
 - M. Julien STEINMETZ (ONCFS)

- Experts ponctuels

Ordre du jour

1. Bilan du PNAi
 1. Présentation du Bilan
 2. Discussion autour du Bilan

2. Prévisionnel d'actions pour le PNA3
 1. Bilan des Groupes de Travail
 2. Discussion autour des actions du PNA3



Ordre du jour

1. Bilan du PNAi
 1. Présentation du Bilan
 2. Discussion autour du Bilan

2. Prévisionnel d'actions pour le PNA3
 1. Bilan des Groupes de Travail
 2. Discussion autour des actions du PNA3





Plan

Bilan PNA Vison intermédiaire

1^{er} janvier 2015 – 31 décembre 2018

Axe 1 : Suivi patrimonial sur le territoire d'application du PNA

Axe 2 : Lutte contre les facteurs de menace en nature

Axe 3 : Stratégie de conservation et élevage

Axe 4 : Actions transversales





Axe 1 : Suivi patrimonial sur le territoire d'application du PNA



Axe 1 : Suivi patrimonial sur le territoire d'application du PNA

	N° action	Priorité	Actions
Valorisation des données existantes	111	1	Gestion de la base de données Vison d'Europe, Putois d'Europe, Vison d'Amérique
	112	1	Valorisation concertée des données disponibles chez les structures partenaires
Caractérisation des noyaux de population de Vison d'Europe	121	1	Organiser les réseaux de fournisseurs de données pour stimuler la remontée d'informations opportunistes (piégeage accidentel, observations, cadavres)
	122	1	Utilisation de l'outil génétique pour l'identification de l'espèce Vison d'Europe
	123	1	Initier une première phase de campagnes de prospections ciblées à l'aide de différentes méthodes
	124	2	Caractériser les noyaux de populations identifiés



Axe 1 : Suivi patrimonial sur le territoire d'application du PNA

Action n°111 : Gestion de la base de données Vison d'Europe, Putois d'Europe, Vison d'Amérique

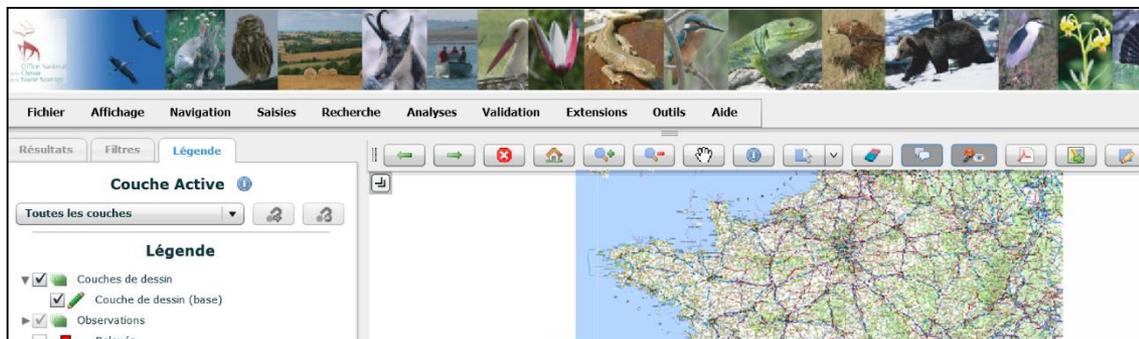
- Création d'une base de données
 - Centralisation des données historiques et des divers partenaires
 - Toutes les données de VE, VA, Putois et incertaines
 - Sous QGIS®
 - Gérée par l'ONCFS
 - Accompagné d'un dictionnaire des données
- Création d'une base de données spécifiques aux échantillons génétiques



Axe 1 : Suivi patrimonial sur le territoire d'application du PNA

Action n°111 : Gestion de la base de données Vison d'Europe, Putois d'Europe, Vison d'Amérique

- Analyse des plateformes collaboratives : @Faune-Aquitaine
- Inclusion des données spécifiques de l'ONCFS : @BdBiodiv





Axe 1 : Suivi patrimonial sur le territoire d'application du PNA

Action n°112 : Valorisation concertée des données disponibles chez les structures partenaires

- Rédaction d'une note sur la distribution de l'espèce et sa prise en compte

 **du Vison d'Europe**
Décembre 2018 

Le Vison d'Europe est l'une des espèces les plus menacées en Europe et en France. Il est classé « en danger critique d'extinction » (CR) sur les listes rouges nationale et mondiale de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). L'espèce a bénéficié de deux Plans Nationaux d'Actions (PNA) en 1999-2003 et 2007-2011. Depuis 2014, un PNA intermédiaire met en œuvre des actions d'urgence dans l'attente de la rédaction d'un 3^{ème} PNA.

Le Vison d'Europe est une espèce particulièrement discrète, difficile à observer en nature. Les indices de présence habituellement utilisés pour suivre les espèces de mammifères (crottes et traces) sont rares et permettent difficilement d'identifier avec certitude l'espèce. Le Vison d'Europe est par ailleurs très difficile à distinguer de deux espèces assez proches morphologiquement : le Vison d'Amérique et le Putois d'Europe. Enfin, les suivis réalisés en France et en Europe ont montré que le Vison peut se déplacer sur de très grandes distances.



Actuellement, les sources de données disponibles pour caractériser la présence de l'espèce sont de deux ordres :

- Des campagnes de prospection visant spécifiquement le Vison d'Europe :
 - Une première campagne mise en œuvre jusqu'en 2003 dans le cadre du 1^{er} plan national a permis de définir l'aire de répartition française du Vison d'Europe entre 1991 et 2003.
 - Une actualisation de cette répartition géographique est en cours avec un protocole prévoyant plus de 500 campagnes de prospections en 4 ans (2016-2020), réparties sur l'ensemble de l'aire de répartition possible, probable ou certaine de l'espèce.
- Des observations aléatoires :
Il s'agit principalement d'individus capturés lors de campagnes de lutte contre les animaux déprédateurs (Ragondin par exemple), ou bien de cadavres de Visons récoltés en bord de route. Quelques observations directes viennent compléter ces données.

La cartographie présentée ci-dessous permet de visualiser ces données sur les périodes 2004-2009 et 2010-2014. La représentation se fait à l'échelle des bassins versants (Sous-Secteurs Hydrographiques de la couche BD Carthage de l'IGN et des Agences de l'Eau) pour lesquels des données de présence ont été récoltées. Seules les données avec identification certaine de l'espèce ont été retenues. Les caractéristiques de discrétion propre à l'espèce, n'interdisent pas l'hypothèse de présence de celle-ci sur des secteurs où aucune donnée n'a pu être collectée. Ceci est d'autant plus vrai sur les zones limitrophes des bassins où la présence est validée.

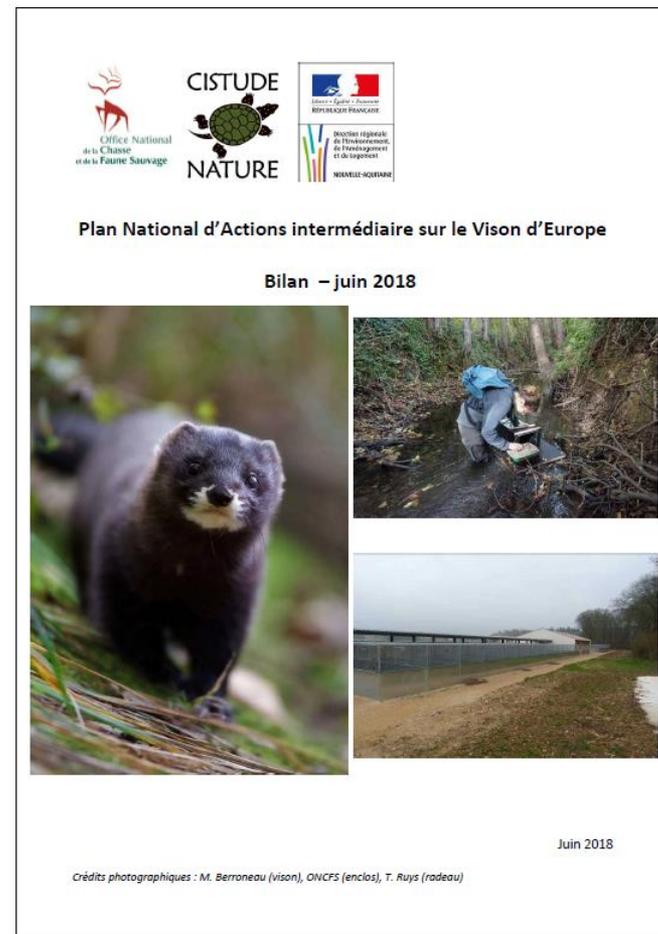
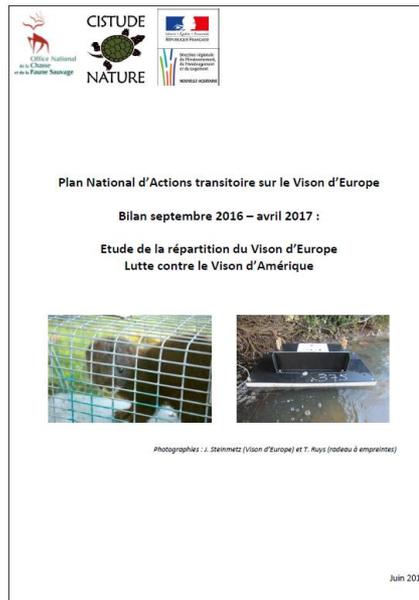
Pour mémoire, les textes réglementaires qui régissent la protection nationale de l'espèce et de ses habitats (art L.411-1 CE, Arrêté ministériel mammifères du 23/04/2007) interdisent la destruction des sites de



Axe 1 : Suivi patrimonial sur le territoire d'application du PNA

Action n°112 : Valorisation concertée des données disponibles chez les structures partenaires

- Rédaction d'une note sur la distribution de l'espèce et sa prise en compte
- Bilans annuels du PNAi : 2016 et 2017





Axe 1 : Suivi patrimonial sur le territoire d'application du PNA

Action n°112 : Valorisation concertée des données disponibles chez les structures partenaires

- Rédaction d'une note sur la distribution de l'espèce et sa prise en compte
- Bilans annuels du PNAi : 2016 et 2017
- Evaluations :
 - DHFF : statut de l'espèce
 - UICN : liste rouge

Mustela lutreola								
NOT EVALUATED	DATA DEFICIENT	LEAST CONCERN	NEAR THREATENED	VULNERABLE	ENDANGERED	CRITICALLY ENDANGERED	EXTINCT IN THE WILD	EXTINCT
NE	DD	LC	NT	VU	EN	CR	EW	EX
Summary	Classification Schemes	Images & External Links	Bibliography	Full Account				



Axe 1 : Suivi patrimonial sur le territoire d'application du PNA

Action n°121 : Organiser les réseaux de fournisseurs de données pour stimuler la remontée d'informations opportunistes (piégeage accidentel, observations, cadavres)

- Réalisation et diffusion d'une fiche pour accompagner la remontée des données
- Réactivation du réseau de référents (action n°211)
- Début de centralisation des bilans de piégeage disponibles aux DDT(M)s

FICHE D'IDENTIFICATION MUSTELIDES A REMPLIR PAR LE REFERENT DU RESEAU

INFORMATIONS SUR LE REFERENT DU RESEAU	
Nom et prénom du référent : _____	
Lieu et heure de départ : _____	
Lieu et heure d'arrivée sur le site de capture : _____	
Heure et lieu de retour : _____	
Etrepe éventuelle : _____	
Kilométrage total : _____	
INFORMATIONS SUR LA CAPTURE Date : _____	
Nom et prénom du piégeur : _____ Tél : _____	
Département : _____ Commune : _____ Zone / Lieu dit : _____	
Rivière : _____ Bassin : _____	
Circonstance de la capture : piégeage rondin <input type="checkbox"/> piégeage mustélidé <input type="checkbox"/>	
Autres : _____	
Type de piège : _____ Coordonnées XY (Lambert 93) : _____	
Lieu précis de la capture : Joindre à la fiche, une carte (1/25000) pointant le lieu précis de la capture	
Coordonnées GPS pour les référents équipés de GPS	
INFORMATIONS SUR L'ANIMAL CAPTURE	
Vison d'Europe <input type="checkbox"/> Vison d'Amérique <input type="checkbox"/> Putois <input type="checkbox"/> Autres : _____ <input type="checkbox"/>	
Photographies (obligatoires) : tête face <input type="checkbox"/> tête profil <input type="checkbox"/> corps <input type="checkbox"/> poil de bourse <input type="checkbox"/>	
Transmises le : / / 20 à : _____	
Si possible :	
Sexe : Mâle <input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/> Prise de poids : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Estimation de l'âge : Jeune <input type="checkbox"/> Jeune adulte <input type="checkbox"/> Adulte <input type="checkbox"/>	
Poids : _____	
Etat général : Très bon <input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Indéterminé <input type="checkbox"/>	
Signes particuliers : _____	
RECUPERATION CADAVERES PAR LE SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ONCFS	
Lieu de transfert du cadavre : SD : _____ Commune : _____	
Numéro de la boucle auriculaire d'identification : _____	
Observations	
Merci de retourner cette fiche à : ONCFS, Christelle Bellanger, 255 route de Bonnes, 86000 Poitiers mail : christelle.bellanger@oncfs.gouv.fr Tél : 05.49.52.01.50 accompagnée des photographies de l'animal, des poils (dans une enveloppe en papier) et de la localisation du site de capture sur une carte.	



Axe 1 : Suivi patrimonial sur le territoire d'application du PNA

Action n°122 : Utilisation de l'outil génétique pour l'identification de l'espèce Vison d'Europe

- Récolte d'échantillons (cadavres, poils et crottes) dans le cadre des protocoles : prospection en faveur du Vison d'Europe (action n°123) et lutte contre le Vison d'Amérique (action n°223)





Axe 1 : Suivi patrimonial sur le territoire d'application du PNA

Action n°122 : Utilisation de l'outil génétique pour l'identification de l'espèce Vison d'Europe

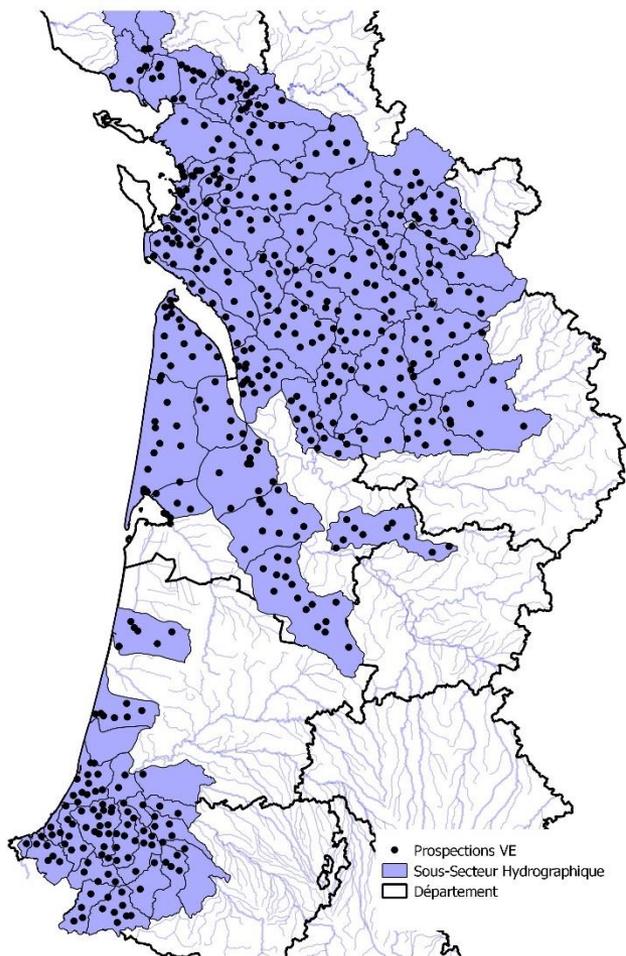
- Récolte d'échantillons (cadavres, poils et crottes) dans le cadre des protocoles : prospection en faveur du Vison d'Europe (action n°123) et lutte contre le Vison d'Amérique (action n°223)
- Centralisation et bancarisation des échantillons à l'ONCFS
- Gestion grâce à la base de données dédiée (action n°111)
- Début de réflexion sur les analyses génétiques possibles en fonction des questions ciblées



Axe 1 : Suivi patrimonial sur le territoire d'application du PNA

Action n°123 : Initier une première phase de campagnes de prospections ciblées à l'aide de différentes méthodes

1) Prospections ciblées :



Protocole initial (commencé en 2016) :

- **371 campagnes**
- entre 2016 et 2019
- Données de présence > 2004

Protocole adapté (mars 2018) :

- 371 + 148 = **519 campagnes**
- entre 2016 et 2019
- Données de présence > 2004

Prospections ciblées Vison d'Europe
Proposition de mise en œuvre sur 3 saisons 2016-2019

Protocole de capture

Action n°123 : Initier une première phase de campagnes de prospections ciblées à l'aide de différentes méthodes

1) Prospections ciblées :

Position des cages sur le terrain:

- 10 cages installées sur 10 nuits consécutives ou 2x4 nuits (hors week-end)
- Cages réparties en 3-4 groupes couvrant approximativement 3 km de rivière ou 3 km² de marais

Appât : sardines à l'huile

Période :

Septembre → mars





Axe 1 : Suivi patrimonial sur le territoire d'application du PNA

Action n°123 : Initier une première phase de campagnes de prospections ciblées à l'aide de différentes méthodes

1) Prospections ciblées :

Fiche de saisie des résultats de prospection :



Opérations de capture de Vison d'Europe

Responsable de la campagne (nom + structure) LALANNE Jean Jacques SD LANDES

Autres intervenants —

Bassin versant Arloum Communes TARNOS / ST MARTIN de SEIGNANX

Date de début (journée où les pièges sont tendus) 16 / 03 / 2019 Nombre de nuits où les pièges ont été tendus 10

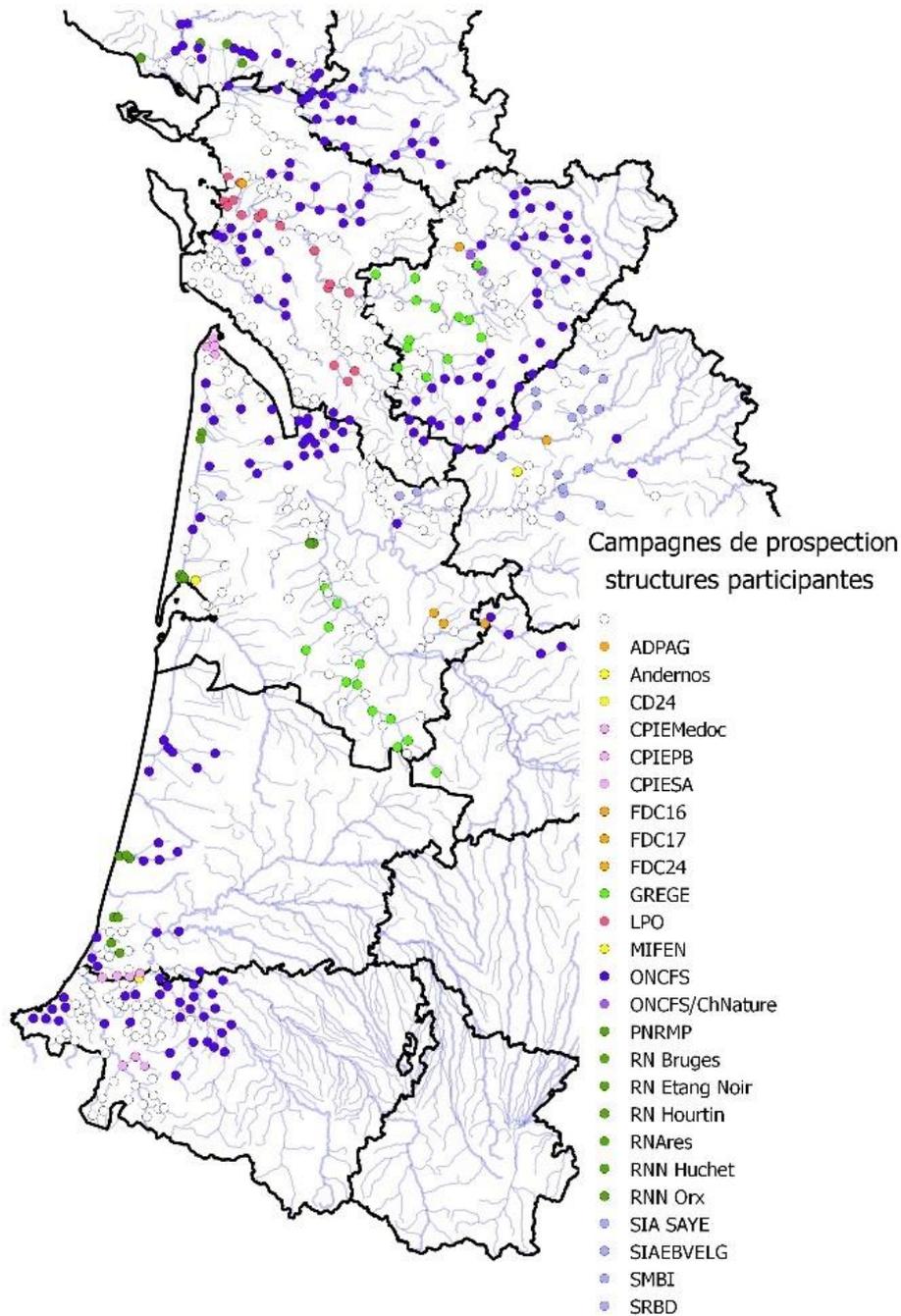
Bilan des captures (préciser l'espèce en cas de capture, 0 si pas de capture, et barrer les cases correspondant à des nuits pièges non tendus)

	Nuit 1	Nuit 2	Nuit 3 [⊗]	Nuit 4	Nuit 5 [⊗]	Nuit 6 [⊗]	Nuit 7 [⊗]	Nuit 8	Nuit 9 [⊗]	Nuit 10	Nuit 11
Piège 1	-	-	-	rat	-	-	-	-	-	rat	
Piège 2	rat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Piège 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Piège 4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Piège 5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Piège 6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	rat	
Piège 7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Piège 8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Piège 9	⊕	rat	rat	-	-	-	-	housay	-	-	
Piège 10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

⊕ : détente

⊗ : changement appât

Page 1 sur 2 

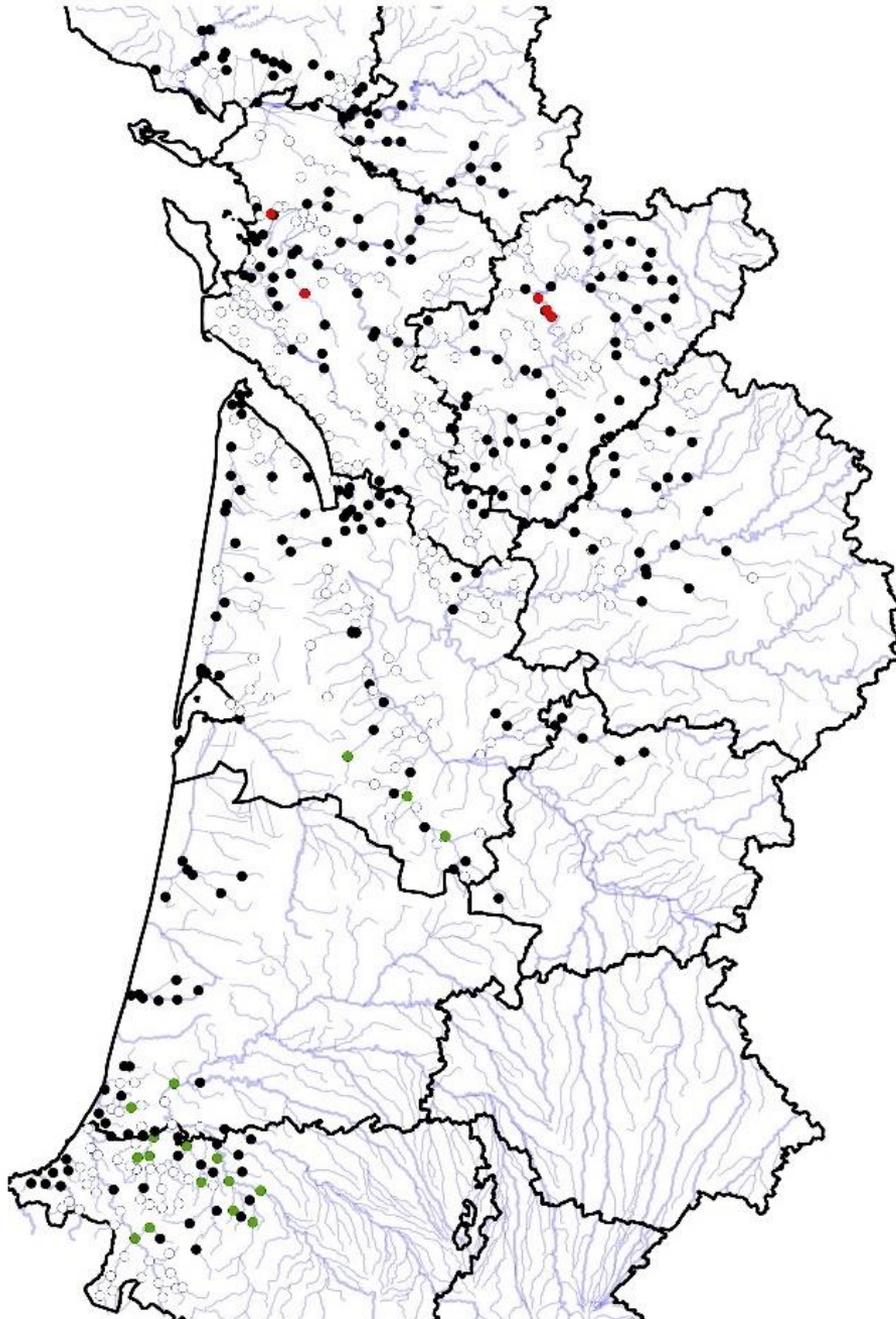


Année	Nombre de prospections réalisées	Nombre de nuits de prospections
2015	0	0
2016	36	3038
2017	126	11 066
2018	117	11 308
Total	279	25 412



$$279/519 = 54\%$$

Résultats des prospections en 1^{er} janv. 2015 et 31 déc. 2018 :



- Campagnes non réalisées
- Campagnes négatives
- 10 Visons d'Europe capturés
2 ♂ et 1 ♀ en 2017
3 ♂ et 4 ♀ en 2018 } PNAi + LIFE

- 20 Visons d'Amérique (en 17 prospections)
→ Euthanasie immédiate sur place



Axe 1 : Suivi patrimonial sur le territoire d'application du PNA

Action n°123 : Initier une première phase de campagnes de prospections ciblées à l'aide de différentes méthodes

1) Prospections ciblées :

Résultats des prospections en 1^{er} janv. 2015 et 31 déc. 2018 :





Axe 1 : Suivi patrimonial sur le territoire d'application du PNA

Action n°123 : Initier une première phase de campagnes de prospections ciblées à l'aide de différentes méthodes

2) Autres méthodes testées :

Connaissance & gestion des espèces

Vers une nouvelle méthode de détection des espèces de mammifères semi-aquatiques : étude pilote et approche « Metabarcoding ADN »



**JULIEN STEINMETZ¹,
SANDRINE RUETTE²,
THOMAS RUYS³,
PAULINE JEAN⁴,
TONY DEJEAN⁴**

¹ ONCFS, Délégation régionale Occitanie, cellule technique Sud-Ouest – Toulouse.
² ONCFS, Direction de la recherche et de l'expertise, Unité Prédateurs et animaux déprédateurs – Brieux.
³ Cstude Nature – Chemin du Moulinac, 33185 Le Haillan.
⁴ SPICEN – 17, rue du Lac Saint-André, 73370 Le Bourget-du-Lac.

Le développement de techniques permettant la détection de fragments d'ADN présents dans l'environnement ouvre des perspectives nouvelles pour l'étude et le suivi de la biodiversité. Ces méthodes d'investigation de pointe ont déjà donné des résultats très prometteurs pour de nombreux groupes d'espèces en milieu aquatique. Devant les attentes d'amélioration des connaissances sur la répartition de certaines espèces de mammifères, notamment le vison d'Europe, nous avons cherché à évaluer les possibilités d'application de ces techniques au groupe des mammifères semi-aquatiques.

Connaissance & gestion des espèces | 11

- ADN environnemental

- Analyse génétique à partir d'échantillons d'eau
- 12 espèces de mammifères semi-aquatiques recherchées

→ Résultats : technique non performante actuellement (effort échantillonnage, coût, détectabilité) pour de la recherche de Vison d'Europe, Vison d'Amérique et Putois d'Europe



Axe 1 : Suivi patrimonial sur le territoire d'application du PNA

Action n°123 : Initier une première phase de campagnes de prospections ciblées à l'aide de différentes méthodes

2) Autres méthodes testées :



- ADN environnemental
- Créancement d'un chien à la recherche de crotte de Vison d'Europe et de Vison d'Amérique

PNAi

- Pièges photos appâtés
- Pièges à poils
- Pièges à empreintes

**LIFE
Vison**

En cours
de test



Axe 1 : Suivi patrimonial sur le territoire d'application du PNA

Action n°124 : Caractériser les noyaux de populations identifiés

- Dans le cadre du PNAi :
 - Informations potentielles via analyses génétiques (en attente des résultats)
 - Pas de mise en œuvre spécifique car action n°123 non terminée
- Dans le cadre du Programme LIFE Vison :
 - 7 Visons d'Europe (du 16 et 17) : puce électronique d'identification



Axe 1 : Suivi patrimonial sur le territoire d'application du PNA

	N° action	Priorité	Actions
Valorisation des données existantes	111	1	Gestion de la base de données Vison d'Europe, Putois d'Europe, Vison d'Amérique
	112	1	Valorisation concertée des données disponibles chez les structures partenaires
Caractérisation des noyaux de population de Vison d'Europe	121	1	Organiser les réseaux de fournisseurs de données pour stimuler la remontée d'informations opportunistes (piégeage accidentel, observations, cadavres)
	122	1	Utilisation de l'outil génétique pour l'identification de l'espèce Vison d'Europe
	123	1	Initier une première phase de campagnes de prospections ciblées à l'aide de différentes méthodes
	124	2	Caractériser les noyaux de populations identifiés

 Mise en œuvre totale ou à poursuivre

 Mise en œuvre partielle

 Non mise en œuvre



Axe 2 : Lutte contre les facteurs de menace en nature



Axe 2 : Lutte contre les facteurs de menace en nature

	N°action	Priorités	Actions
Limiter la mortalité liée aux effets de la lutte contre les organismes classés nuisibles	211	1	Limiter les mortalités de Vison d'Europe par l'amélioration de l'efficacité des réseaux de référents
	212	1	Veiller à une bonne adéquation entre la mise en œuvre des disponibilités réglementaires en local et les enjeux de conservation du Vison d'Europe
Lutter contre le Vison d'Amérique	221	1	Actualisation de l'aire de répartition du Vison d'Amérique à partir des données existantes
	222	1	Monter, réactiver et animer des réseaux de piégeage et de lutte contre le Vison d'Amérique
	223	1	Organiser la mise en œuvre d'une action ciblée de lutte contre le Vison d'Amérique sur des secteurs prédéfinis
	224	2	Organiser des opérations d'élimination du Vison d'Amérique sur les sous-secteurs hydrographiques définis comme prioritaires
	225	1 ou 2	Lutte réactive en cas de découverte d'un nouveau noyau de Vison d'Amérique pouvant à terme menacer les populations de Vison d'Europe
	226	-	Sécurisation des élevages en activités



Axe 2 : Lutte contre les facteurs de menace en nature

	N°action	Priorités	Actions
Amélioration de l'habitat	231	1	Limiter les actions de gestion de l'habitat néfastes au Vison d'Europe
	232	1	Limiter les risques de mortalité par collision routière



Axe 2 : Lutte contre les facteurs de menace en nature

Action n° 211 : Limiter les mortalités de Vison d'Europe par l'amélioration de l'efficacité des réseaux de référents

- Redynamiser le réseau des référents départementaux (n=240)
 - Rédaction de la procédure d'identification des mustélidés par les référents
 - 6 formations réalisées en 2018 pour 8 départements (85, 79, 16, 17, 33, 24, 40, 64)
 - Mise à jour des arrêtés





Axe 2 : Lutte contre les facteurs de menace en nature

Action n° 212 : Veiller à l'adéquation entre la mise en œuvre des disponibilités réglementaires en local et les enjeux de conservation du Vison d'Europe

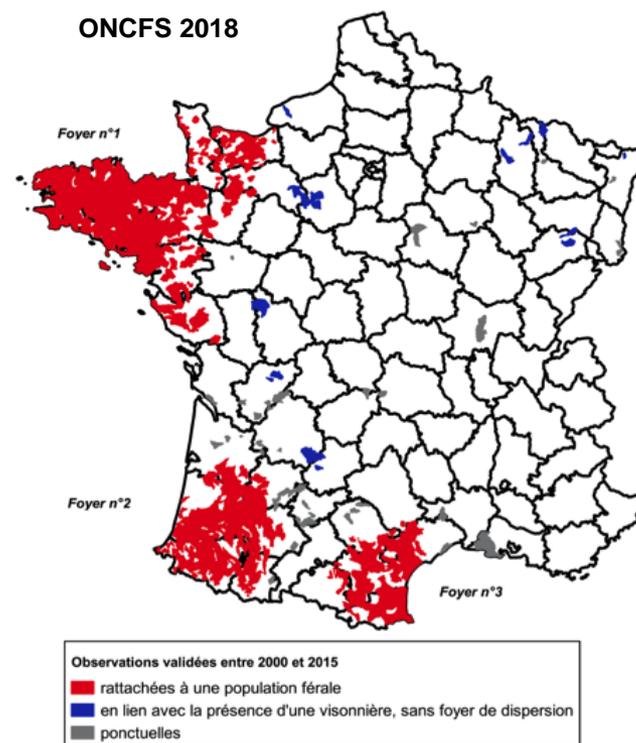
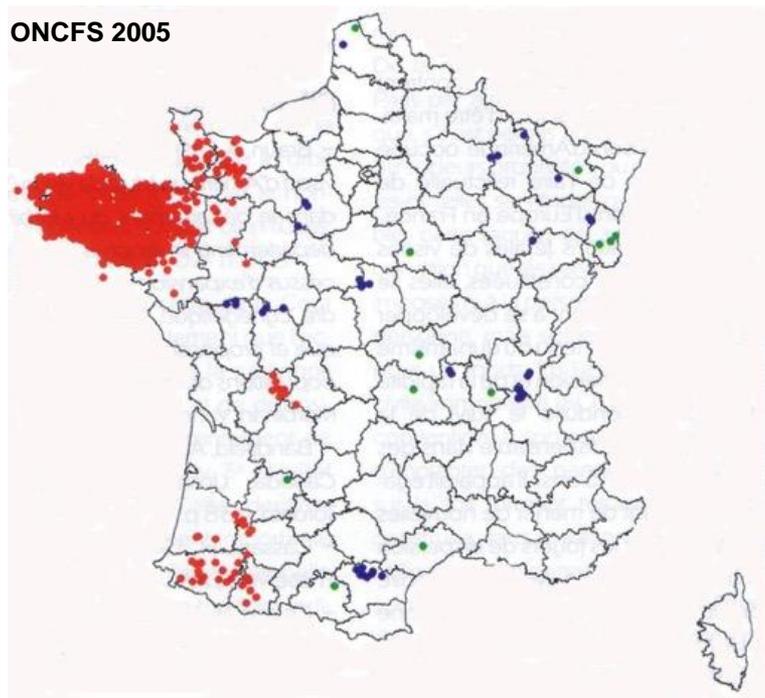
- En 2016, avis positif du CNCFS pour le maintien du « trou à Vison »
- Bromadiolone > 2015 distance au cours d'eau
- Classement du Vison d'Amérique en « Espèce Exotique Envahissante »
 - Europe, non en 2017 (peut-être en 2019)
 - France métropolitaine, oui en 2018





Action n° 221 : Actualisation de l'aire de répartition du Vison d'Amérique à partir des données existantes

- Evolution de la répartition du Vison d'Amérique (2005-2015)





Axe 2 : Lutte contre les facteurs de menace en nature

Action n° 222 : Monter, réactiver et animer des réseaux de piégeage et de lutte contre le Vison d'Amérique

- Depuis 2018 > participation de piégeurs à certaines formations « référents vison »
- Projet de formation spécifique piégeurs avec les fédérations de chasse





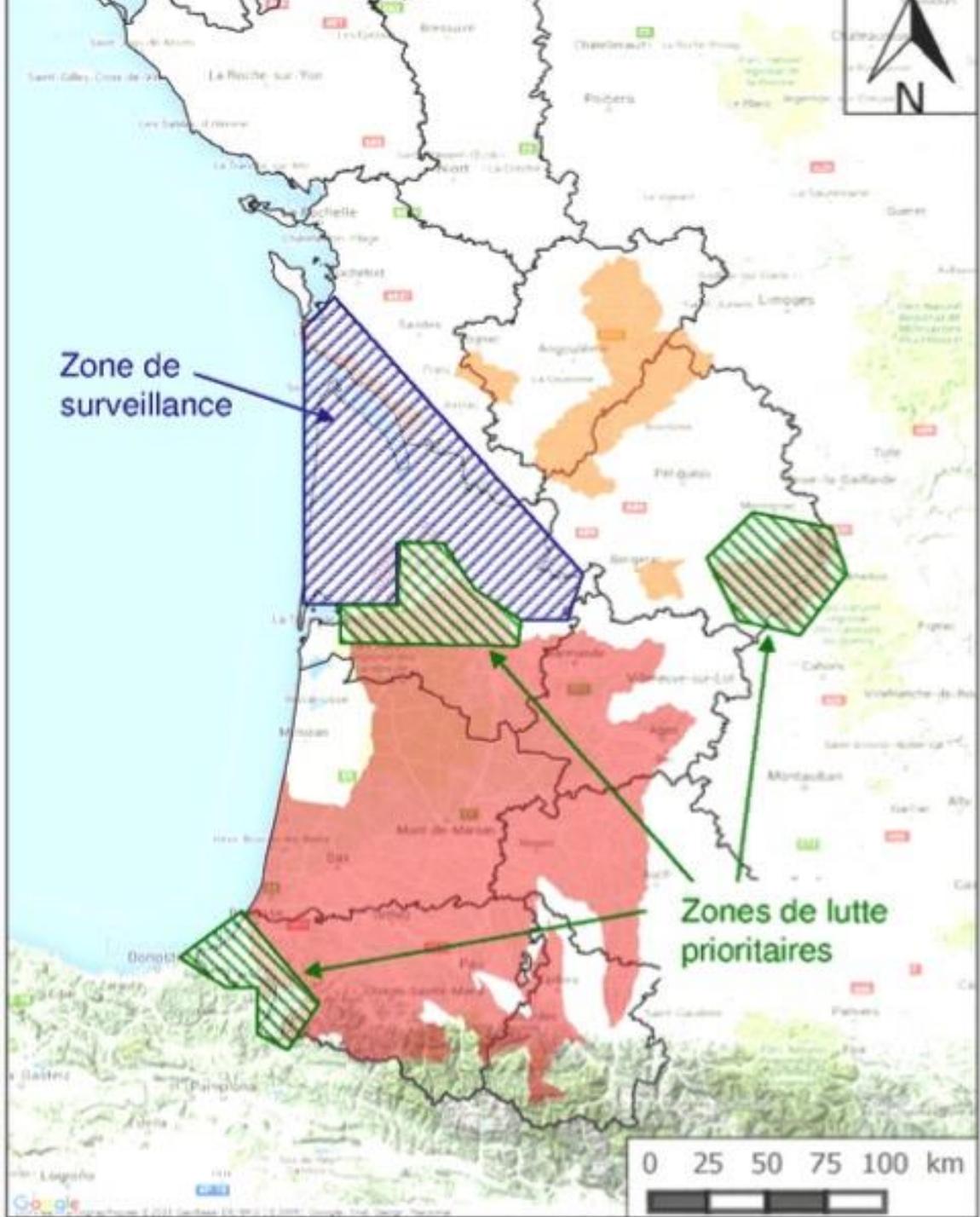
Axe 2 : Lutte contre les facteurs de menace en nature

Action n° 223 : Organiser la mise en œuvre d'une action ciblée de lutte contre le Vison d'Amérique sur des secteurs prédéfinis

- 2015 : Etude bibliographique, étude de faisabilité de lutte contre le VA (ONCFS)
- 2016 : Trame méthodologique de lutte contre le Vison d'Amérique avec « radeau à empreinte »
- 2017 : Actualisation du protocole de lutte
- 2017-2018 : mise en place des radeaux



➤ Illustration de la trame méthodologique de lutte

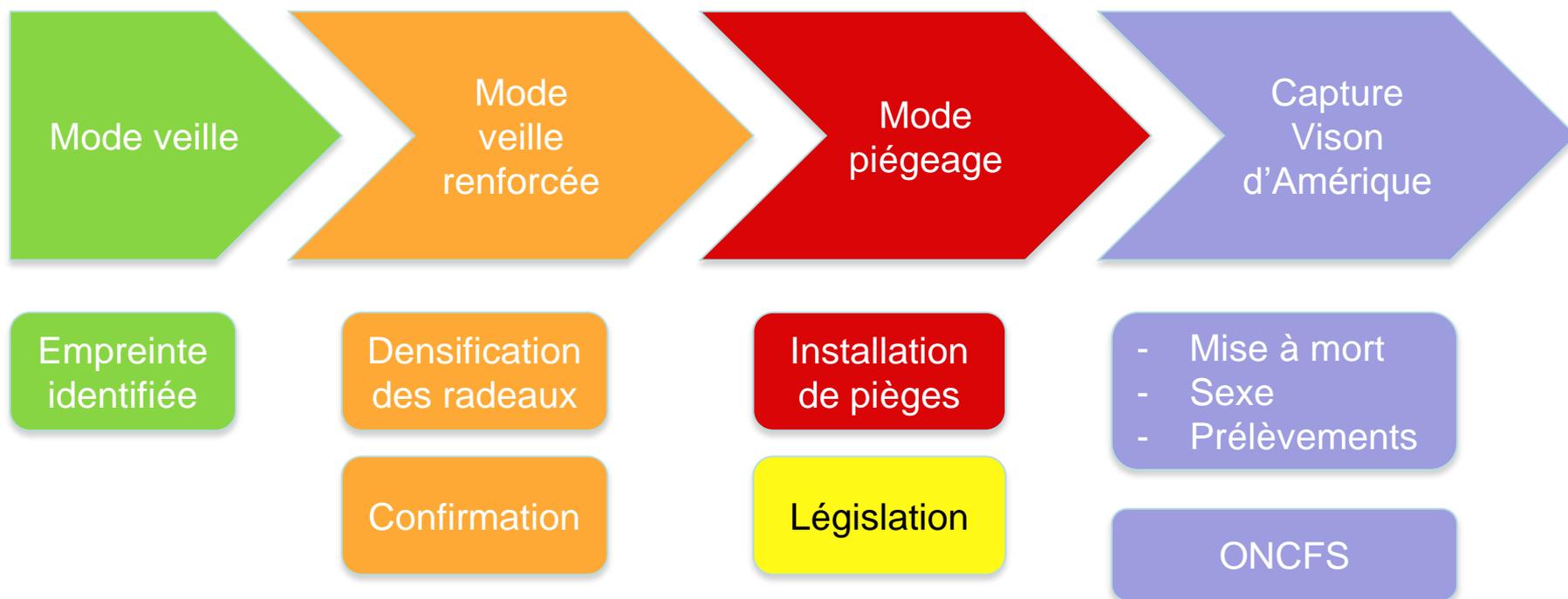




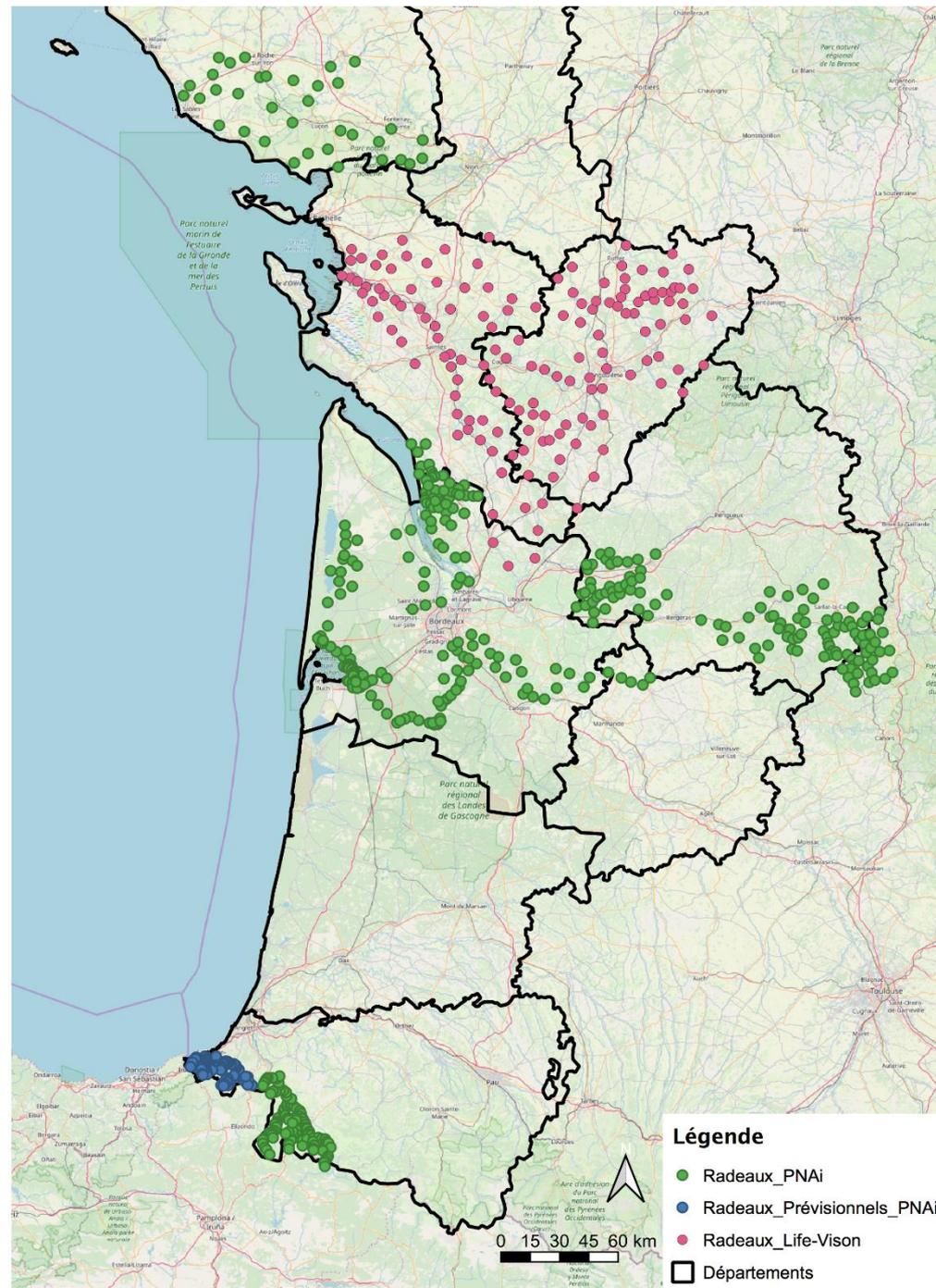
Axe 2 : Lutte contre les facteurs de menace en nature

Action n° 223 : Organiser la mise en œuvre d'une action ciblée de lutte contre le Vison d'Amérique sur des secteurs prédéfinis

➤ Protocole de lutte actuellement en cours



➤ Positionnement général des radeaux





Axe 2 : Lutte contre les facteurs de menace en nature

Action n° 223 : Organiser la mise en œuvre d'une action ciblée de lutte contre le Vison d'Amérique sur des secteurs prédéfinis

➤ **Bilan du suivi radeau 2016 - 2018**

Secteurs PNAi	Nb de Radeaux	Nb de Positifs	Nb de Captures
Gironde / Ouest Dordogne	269	36	7
Est Dordogne	82	10	0
Sud-PA	101	66	0
(Vendée)	35	0	0
Bilan	487	112	7



Axe 2 : Lutte contre les facteurs de menace en nature

Action n° 224 : Organiser des opérations d'élimination du Vison d'Amérique sur les sous-secteurs hydrographiques définis comme prioritaires

- Aucune donnée de Vison d'Europe sur les secteurs de Vison d'Amérique (PNAi, entre 2015 et 2018) → **Pas d'intervention**



Nouvelle donnée de Vison d'Europe le 06/03/2019 sur la commune de Bayonne

Action n° 225 : Lutte réactive en cas de découverte d'un nouveau noyau de Vison d'Amérique pouvant à terme menacer les populations de Vison d'Europe

- Mise en place du suivi « Radeaux » fin 2018 (effective janv.2019)
- Pas de phase de piégeage engagée



Axe 2 : Lutte contre les facteurs de menace en nature

Action n° 226 : Sécurisation des élevages en activité

- Evolution du nombre d'élevages de VA (2013-2018)

	2013	2016	Déc. 2018
Nb élevages en France	20	10	7
Nb élevages en zone PNAi	6	4	2

- Pour l'élevage du 79 : dernière visite de contrôle 2017, en bon état de conformité (doubles clôtures, batterie de pièges)
- Pour l'élevage du 64 :
 - 2012 : « Installation Classée pour la Protection de l'Environnement » (ICPE), seule la DDCSPP 64 est habilitée au contrôle
 - 2017 : Premier contrôle sur rendez-vous (15 points prévus : conception installations, le bien-être animal, gestion des eaux pluviales, les aliments...)
 - 2018 : Demande conjointe DREAL/ONCFS > contrôle conjoint **DDCSPP 64 / ONCFS**
Observations correctives à engager.



Action n° 226 : Sécurisation des élevages en activité

- 2018 : ONCFS a réalisé un protocole de contrôle sur la porosité des élevages
 - MTES Demande de contrôle ONCFS – DREAL (politique de lutte contre les espèces envahissantes)
 - Réunion organisationnelle en cours, objectif de contrôle fin 2019





Action n° 231 : Limiter les actions de gestion de l'habitat néfastes au Vison d'Europe

- Guide des « bonnes pratiques » pour la conservation du Vison d'Europe non mis à jour
- Listing des « pratiques à risques » pour le Vison d'Europe n'est pas réalisé
- Recrutement d'une Chargée de mission novembre 2018
 - Réponses aux sollicitations des gestionnaires de Natura 2000
 - Courrier de prise de contact aux gestionnaires



Action n° 232 : Limiter les risques de mortalité par collision routière

Principales actions réalisées et résultats :

- 2016 : Méthodologie de cartographie de hiérarchisation des points noirs de collisions Visions - infrastructures routières (CEREMA SO)
- 2018, Volonté d'agir concrètement > priorisation de zone d'action > **Gironde**
 - Travail de synthèse sous SIG en fonction des données
 - CEREMA SO
 - Collisions ONCFS
 - Perméabilité des ouvrages dans le 16 et le 17 (Life Vison)
 - Perméabilité des ouvrages réalisée pour la LGV-SEA
 - Nombreux échanges (PNAi – Financeurs)
 - **Choix de 41 ouvrages à requalifier pour fin 2019 avec le CG 33**





Axe 2 : Lutte contre les facteurs de menace en nature

	N° action	Priorités	Actions
limiter la mortalité liée aux effets de la lutte contre les organismes classés nuisibles	211	1	Limiter les mortalités de Vison d'Europe par l'amélioration de l'efficacité des réseaux de référents
	212	1	Veiller à une bonne adéquation entre la mise en œuvre des disponibilités réglementaires en local et les enjeux de conservation du Vison d'Europe
Lutter contre le Vison d'Amérique	221	1	Actualisation de l'aire de répartition du Vison d'Amérique à partir des données existantes
	222	1	Monter, réactiver et animer des réseaux de piégeage et de lutte contre le Vison d'Amérique
	223	1	Organiser la mise en œuvre d'une action ciblée de lutte contre le Vison d'Amérique sur des secteurs prédéfinis
	224	2	Organiser des opérations d'élimination du Vison d'Amérique sur les sous-secteurs hydrographiques définis comme prioritaires
	225	1 ou 2	Lutte réactive en cas de découverte d'un nouveau noyau de Vison d'Amérique pouvant à terme menacer les populations de Vison d'Europe
	226	-	Sécurisation des élevages en activités



Axe 2 : Lutte contre les facteurs de menace en nature

	N° action	Priorités	Actions
Amélioration de l'habitat	231	1	limiter les actions de gestion de l'habitat néfastes au Vison d'Europe
	232	1	limiter les risques de mortalité par collision routière

 Mise en œuvre totale ou à poursuivre

 Mise en œuvre partielle

 Non mise en œuvre



Axe 3 : Stratégie de conservation et élevage



Axe 3 : Stratégie de conservation et élevage

	N° action	Priorités	Actions
Définition d'une stratégie de conservation et /ou de renforcement	311	1	Définition d'une stratégie de conservation et/ou de renforcement
Lancement fonctionnel de l'élevage	321	1	Définition des modalités de transfert
	322	1	Mise à disposition rapide d'animaux
Préparation des lâchers éventuels	331	2	Identification des territoires potentiels de lâchers
	332	2	Préparation des territoires retenus



Axe 3 : Stratégie de conservation et élevage

Action n°311 : Définition d'une stratégie de conservation et/ou de renforcement

- Fin 2014, synthèse stratégies de réintroduction et retours d'expériences
 - Techniques, financiers, moyens humains etc.
 - Allemagne, Estonie, Espagne etc.

Scénarios de stratégie de conservation pour le futur élevage de
Visons d'Europe au parc animalier Zoodyssée à Chizé, France





Axe 3 : Stratégie de conservation et élevage

Action n°311 : Définition d'une stratégie de conservation et/ou de renforcement

- Fin 2014, synthèse stratégies de réintroduction et retours d'expériences
- Le 16 avril 2015, audit externe
 - Nationale : M.Sarrazin, M.Steinmetz, Mme.Guinot-Ghestem, M.Moutou, M.Devillard
 - International : M.Maran, M.Podra, M.Michaux

Rapport d'audit sur la

**«Proposition de stratégie de conservation du Vison d'Europe
Mustela lutreola associée à l'élevage en France »**

présentée par Julien Steinmetz le 1^{er} juin 2015

Cet audit s'est déroulé en plusieurs étapes. Un premier échange entre François Sarrazin (Université Pierre et Marie Curie, CS ONCFS), Julien Steinmetz (DIR Sud-Ouest, ONCFS) et Murielle Guinot-Ghestem (CNERA PAD, ONCFS) a eu lieu le 16



Axe 3 : Stratégie de conservation et élevage

Action n°311 : Définition d'une stratégie de conservation et/ou de renforcement

- Fin 2014, synthèse stratégies de réintroduction et retours d'expériences
- Le 16 avril 2015, audit externe
 - Nationale : M.Sarrazin, M.Steinmetz, Mme.Guinot-Ghestem, M.Moutou, M.Devillard
 - International : M.Maran, M.Podra, M.Michaux
- Le 3 juillet 2015, audit par le CS-ONCFS
- Le 10 septembre 2015, envoi des résultats au Ministère



Axe 3 : Stratégie de conservation et élevage

Action n°311 : Définition d'une stratégie de conservation et/ou de renforcement

- Le 27 mai 2016, validation du document par le CNPN (avec PNAi)



- Plusieurs scénarii présentés mais pas de choix effectué
- A discuter dans le cadre de l'élaboration du PNA 3



Axe 3 : Stratégie de conservation et élevage

Action n°321 : Définition des modalités de transfert

- Dans le cadre du PNA 2 : construction de l'élevage de Vison d'Europe à Zoodyssée (Villiers en Bois, Deux-Sèvres) → achevé en 2014
Financeurs → Conseil Régional, Conseil Général des Deux-Sèvres, FEADER





Axe 3 : Stratégie de conservation et élevage

Action n°321 : Définition des modalités de transfert

The slide features a map of France with several key elements:

- A red star in the southwest, with a red arrow pointing to an inset photo of a long, fenced animal enclosure.
- A green star in the south, with a green arrow pointing to an inset photo of a naturalistic enclosure with a thatched roof.
- A red-bordered box containing the Zoodyssée logo (a green field with white animal silhouettes and the text 'zoodyssée').
- A green-bordered box containing the logo for 'RESERVE ZOOLOGIQUE DE CALVIAC' (a white silhouette of a rodent on a green background).
- Two inset photos on the right: the top one shows a small brown animal (possibly a marten) next to a sign that says 'LIVE ANIMALS' with illustrations of a dog, a turtle, and a frog; the bottom one shows a porcupine standing on a mossy log.

© Zoodyssée



Axe 3 : Stratégie de conservation et élevage

Action n°321 : Définition des modalités de transfert

- Dans le cadre du PNA 2 : construction de l'élevage de Vison d'Europe à Zoodyssée (Villiers en Bois, Deux-Sèvres) → achevé en 2014
- Mars 2014, définition des rôles : DREAL NA, Zoodyssée, ONCFS

→ Objectif : faire venir des Visons d'Europe d'Estonie via l' « European Endangered species Project » (compatibilité effective des conditions sanitaires, génétiques et réglementaires)





Axe 3 : Stratégie de conservation et élevage

Action n°322 : Mise à disposition rapide d'animaux

- 20&21 mars 2015 : venue du coordinateur de l'EEP (Tiit Maran) à Zoodyssée





Axe 3 : Stratégie de conservation et élevage

Action n°322 : Mise à disposition rapide d'animaux

- 20&21 mars 2015 : venue du coordinateur de l'EEP (Tiit Maran) à Zoodyssée
- 2 avril 2015, arrivée de 2 Visons d'Europe de la Réserve Zoologique de Calviac





Axe 3 : Stratégie de conservation et élevage

Action n°322 : Mise à disposition rapide d'animaux

- 11 et 12 mai 2017 : ONCFS participe à la rédaction du « Long Term Management Plan of European Mink » (Roumanie)





Axe 3 : Stratégie de conservation et élevage

Action n°322 : Mise à disposition rapide d'animaux

- 11 et 12 mai 2017 : ONCFS participe à la rédaction du « Long Term Management Plan of European Mink » (Roumanie)
- Janvier 2018 : visite conjointe de Zoodyssée et de l'ONCFS en Espagne





Axe 3 : Stratégie de conservation et élevage

Action n°322 : Mise à disposition rapide d'animaux

Evolution du nombre de Visons captifs :

	Mâles	Femelles
2015	1	1
2016	6	4
2017	5	4
2018	6	4



→ Pas de naissance (Zoodyssée & Réserve Zoologique de Calviac)



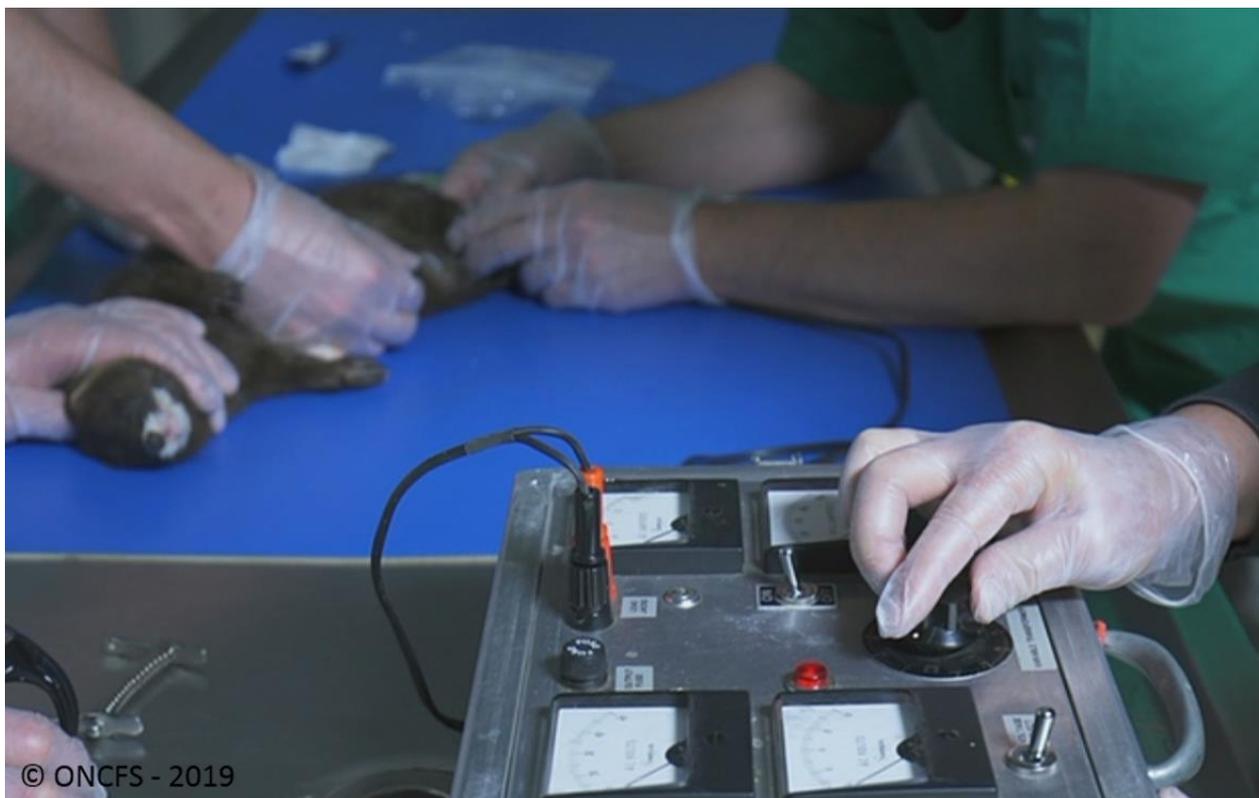
Mâles au comportement inapte à la reproduction : hyper-agressivité ou passivité



Axe 3 : Stratégie de conservation et élevage

Action n°322 : Mise à disposition rapide d'animaux

- 25 mai 2016, tentative d'insémination artificielle :



© ONCFS - 2019



Axe 3 : Stratégie de conservation et élevage

Action n°331 : Identification des territoires potentiels de lâchers

- Aucune action mise en œuvre

Action n°332 : Préparation des territoires retenus

- Aucune action mise en œuvre



Axe 3 : Stratégie de conservation et élevage

	N° action	Priorités	Actions
Définition d'une stratégie de conservation et /ou de renforcement	311	1	Définition d'une stratégie de conservation et/ou de renforcement
Lancement fonctionnel de l'élevage	321	1	Définition des modalités de transfert
	322	1	Mise à disposition rapide d'animaux
Préparation des lâchers éventuels	331	2	Identification des territoires potentiels de lâchers
	332	2	Préparation des territoires retenus

 Mise en œuvre totale ou à poursuivre

 Mise en œuvre partielle

 Non mise en œuvre



Axe 4 : Actions transversales



Axe 4 : Actions transversales

N° action	Priorités	Actions
41	-	Construction de plans de financement global et de projets 
42	-	Coordination et animation interrégionale 
43	-	Communication
44	-	Évaluation et rédaction du PNA 3 



Axe 4 : Actions transversales

Action n° 43 : Communication

- 7 Colloques et séminaires (40^{ème} Colloque francophone de Mammalogie, oct.2018...)
- 20 Communications à destination des partenaires et du grand public (Festival de la Chevêche, Film de 52 minutes « Sauvons le Vison d'Europe », plaquette/poster...)
- 5 Communications à l'international (Présentation orale « Situación del Visón Europeo y el visón Americano en Francia, en 2017 ; European Mink Newsletter, 2018)





Axe 4 : Actions transversales

N° action	Priorités	Actions
41	-	Construction de plans de financement global et de projets
42	-	Coordination et animation interrégionale
43	-	Communication
44	-	Évaluation et rédaction du PNA 3

Mise en œuvre totale
ou à poursuivre

Mise en œuvre partielle

Non mise en œuvre



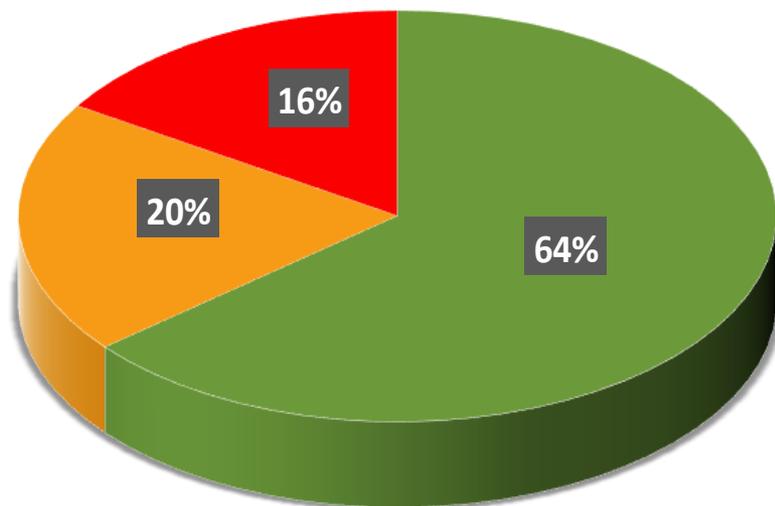
Conclusion



Conclusion du Bilan PNAi

Bilan des actions :

PNAi (2015-2018) = 6 + 10 + 5 + 4 = 25 actions



© N.PONS



© N.PONS

■ Mise en œuvre totale ou à poursuivre ■ Mise en œuvre partielle ■ Non mise en œuvre



Conclusion du Bilan PNAi

Moyens humains :

Coordinateurs + Animateur technique et scientifique + Animateur réseau :

	DREAL NA (ETP)	ONCFS AST (ETP)	Cistude Nature (ETP)
2015	0.1	0.8	0.5
2016	0.1	0.9	0.7
2017	0.2	1	0.7
2018	0.25	1.3	0.95
Total	0.65	4	2.85



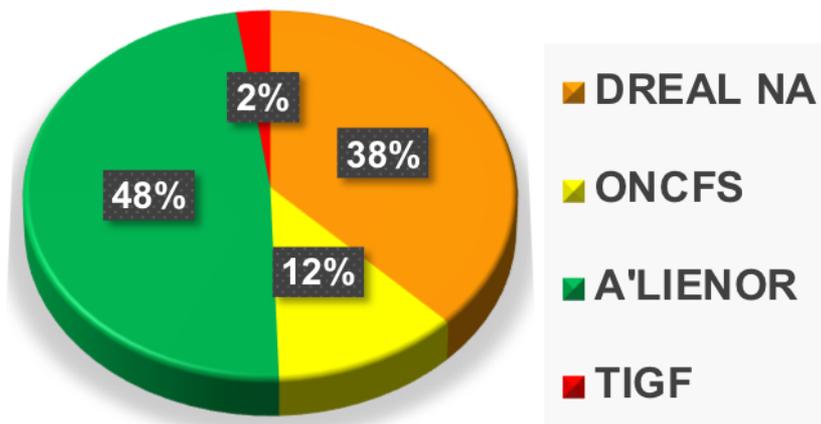
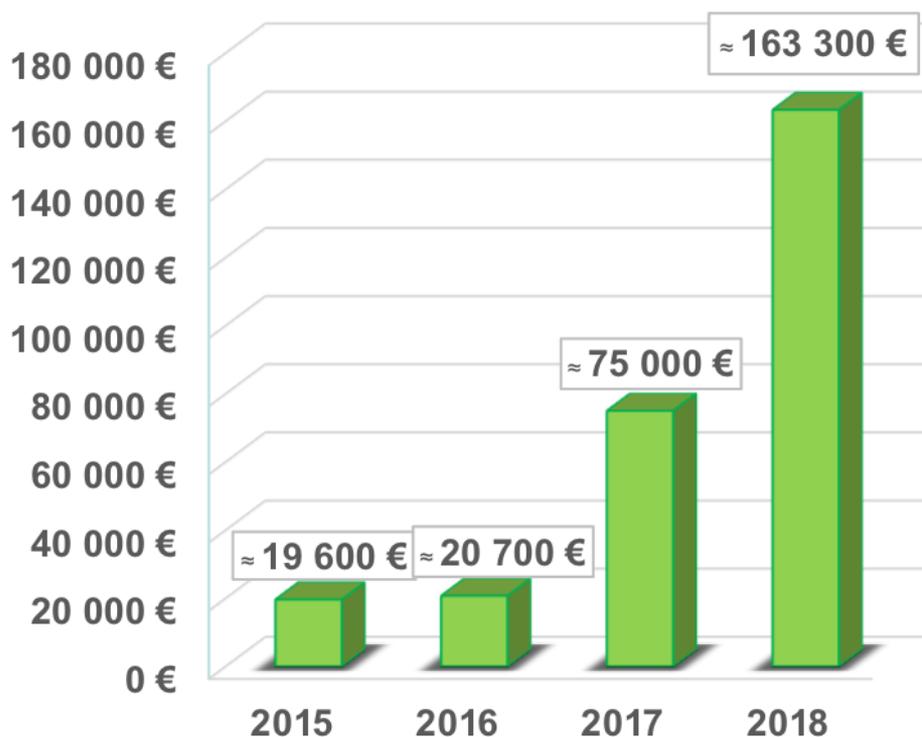
Autres actions du PNAi :

- Prospection en faveur du Vison d'Europe : > 8 470 jours
- Lutte contre le Vison d'Amérique : > 278 jours



Conclusion du Bilan PNAi

Bilan financier :



Total PNAi : 278 704 € (hors coûts humains liés à l'animation et à la coordination)

+ 3 954 771 € pour le LIFE Vison



Ordre du jour

1. Bilan du PNAi
 1. Présentation du Bilan
 2. Discussion autour du Bilan

2. Prévisionnel d'actions pour le PNA3
 1. Bilan des Groupes de Travail
 2. Discussion autour des actions du PNA3





Discussion autour du bilan du PNAi



A vous de
jouer!

Ordre du jour

1. Bilan du PNAi
 1. Présentation du Bilan
 2. Discussion autour du Bilan

2. Prévisionnel d'actions pour le PNA3
 1. Bilan des Groupes de Travail
 2. Discussion autour des actions du PNA3





Bilan des groupes de travail

1. « Amélioration des connaissances sur le Vison d'Europe »
- le 28 Mai (2h), 7 membres du COPIL
2. « Elevage du Vison d'Europe est stratégie de conservation »
- le 28 mai (2h), 3 membres du COPIL
3. « Communications, Financements »
- le 28 mai (1h30), 4 membres du COPIL
4. « Lutte contre le Vison d'Amérique »
- le 29 mai (2h), 13 membres du COPIL
1. « Lutte contre les autres facteurs de menaces »
- le 29 mai (2h), 15 membres du COPIL



5 axes = 13 actions = 35 sous actions

1. Amélioration des connaissances sur le Vison d'Europe
2. Conservation ex situ du Vison d'Europe
3. Limitation des impacts du Vison d'Amérique sur le Vison d'Europe
4. Lutte contre les autres menaces en nature pesant sur le Vison d'Europe
5. Communication et formations sur le Vison d'Europe et les actions du PNA3



Bilan des groupes de travail

1. Amélioration des connaissances sur le Vison d'Europe

ACTIONS	SOUS-ACTIONS
1.1. Suivre l'évolution de l'aire de répartition du Vison d'Europe	<p>1.1.1. Mettre à jour la carte de répartition du Vison d'Europe avec les données récoltées dans le cadre des campagnes de prospections en cours (2015-2020)</p> <p>1.1.2. Affiner les connaissances sur la répartition acquise avec les campagnes de prospection 2015-2020 Repasser sur certains secteurs à d'autres périodes, compléter avec d'autres méthodes, étendre à d'autres secteurs de présence historique...</p> <p>1.1.3. Tester et comparer des méthodes alternatives aux campagnes de captures selon les périodes et les milieux Pièges à poils, tunnels à empreintes, chien de détection, pièges photos appâtés, ADNe...</p> <p>1.1.4. Définir et mettre en œuvre un protocole de suivi de l'aire de répartition en continu du Vison d'Europe Ce protocole devra permettre de suivre l'évolution de l'aire de répartition de l'espèce, notamment par rapport aux connaissances anciennes et devra pouvoir être mis en œuvre à large échelle À élaborer à partir des expériences acquises précédemment, en intégrant éventuellement des méthodes innovantes et en coordination avec l'Espagne</p>
1.2. Caractériser les populations de Vison d'Europe	<p>1.2.1. Réaliser et tenir à jour une synthèse bibliographique des connaissances sur le Vison d'Europe</p> <p>1.2.2. Établir des partenariats scientifiques durables au niveau national et international pour développer des études scientifiques pour améliorer les connaissances sur le Vison d'Europe (populations et individus) Structure des populations (noyaux de populations, sexe ratio, structure d'âges, structuration et diversité génétique...), capacités de dispersion/ depuis Espagne, taille des domaines vitaux, sélection d'habitats, taux d'hybridation avec le Putois, régime alimentaire (en fonction des milieux, la localisation), reproduction en nature (périodes, tailles de portées, taux de survie des jeunes...)</p>
1.3. Étudier les aspects sanitaires pouvant impacter le Vison d'Europe	<p>1.3.1. Élaborer et mettre en œuvre un protocole de gestion des individus en détresse</p> <p>1.3.2. Élaborer et mettre en œuvre un programme de suivi sanitaire du Vison d'Europe Quelles espèces visées (Vison d'Europe, Vison d'Amérique, Putois, autres Mustélidés) ? quels types de prélèvements pour quelles analyses (toxicologie, pathologie, empoisonnement secondaire, problème de reproduction) ? quels partenaires nationaux et internationaux pour la collecte et l'analyse ? comment stocker les prélèvements ?...</p> <p>1.3.3. Mener une veille internationale sur les méthodes, connaissances et données sur le sujet. Établir un transfert rapide d'informations en cas d'alerte transfrontalière.</p>
1.4. Collecter et valoriser les données et leurs producteurs	<p>1.4.1. Gérer et alimenter la(des) base(s) de données Présence Vison d'Europe/Vison d'Amérique/Putois, cadavres et échantillons de tissu, radeaux pour le Vison d'Amérique...</p> <p>1.4.2. Collecter les données produites par des partenaires extérieurs Identifier les producteurs et détenteurs de données des espèces cibles (service des routes, faune aquitaine, LPO, DDTM...) et établir des stratégies de leur valorisation collective via l'établissement de conventions ou d'une charte fixant notamment les conditions d'utilisation de ces données garantissant la reconnaissance de tous les partenaires</p> <p>1.4.3. Étudier l'opportunité de créer une plateforme collaborative pour faciliter la remontée de toutes les données</p>



Bilan des groupes de travail

2. Conservation ex situ du Vison d'Europe

ACTIONS	SOUS-ACTIONS
2.1. Disposer d'un centre d'élevage de Vison d'Europe durable et intégré au sein de l'EEP	<p>2.1.1. Actualiser et compléter le guide de bonnes pratiques « breeding guidelines » Sur la base d'une consultation de l'ensemble des centres d'élevages européens de Vison d'Europe, faire un retour d'expérience des pratiques d'élevage et des taux de réussite ou facteurs de d'échec : origine des individus, descriptifs des installations, matériels utilisés pour les suivis individuels (pesées, frottis, échographies...), suivis sanitaires pratiqués, maladies déclarées, gestion des individus (suivi du poids, type d'alimentation...), type de reproduction (naturelle, semi-naturelle et/ou artificielle), pratiques en période de reproduction (déplacement des individus, gestion des enclos, journée vs nuit, durée accouplement...), taux de mâles inaptes, résultats des croisements en souches Est et Ouest (reproduction des F1, impacts génétiques...), difficultés rencontrées...</p> <p>2.1.2. Rédiger en lien avec l'EEP un guide de gestion adapté aux élevages français Sur la base des retours apportés par la sous-action 2.1.1, il s'agit de compiler les paramètres les plus probants pour améliorer l'efficacité des élevages français. Ce guide fera notamment le descriptif précis des protocoles de suivi à mettre en place selon le cycle de reproduction (avant, pendant, élevage des jeunes, après). Il définira également comment les élevages français s'intègrent au sein de l'EEP (besoins d'individus complémentaires – nombre, source, sexe..., gestion des individus inaptes, définition des appariements, devenir des individus nés en France...)</p> <p>2.1.3. Réaliser des études complémentaires contributives pour l'EEP La France peut aussi apporter au sein de l'EEP des éléments pour améliorer l'efficacité globale de la gestion ex situ du Vison d'Europe. Il s'agit d'étudier les comportements stéréotypés vus en France et de poursuivre les recherches sur l'insémination artificielle et la constitution d'une banque de sperme. Suivant les premiers résultats, la question du transfert embryonnaire (mère porteuse Putois) pourrait aussi être explorée. Un autre volet d'étude pourrait être constitué par une réflexion autour de l'élevage en semi-captivité</p>
2.2. Définir la stratégie de réintroduction dans le milieu naturel et la mettre en œuvre	<p>2.2.1. Définir la stratégie de réintroduction Sur la base de l'actualisation des retours d'expériences analogues menées en Europe (où, quand, comment, quels individus, suivis engagés, taux et facteurs d'échecs...), affiner les différents scénarii possibles (à proximité d'une population existante ou non, sites potentiels, quand, comment, combien d'individus, âges, sexes, source, modalités de suivi des sites et des individus – radiopistage ou CMR directe ou indirecte...) et faire un choix</p> <p>2.2.2. Préparer la ou les zones de réintroduction Assurer une bonne perception locale du projet, gérer des habitats de qualité (gîtes, alimentation, reproduction, déplacements), veiller à lutter contre les facteurs de menaces en nature, réaliser les démarches administratives nécessaires...</p> <p>2.2.3. Suivre les sites et les individus réintroduits Organiser un suivi partenarial des sites (qualité des habitats, espèces concurrentes...) et des individus lâchés. Faire un bilan des facteurs de réussite ou d'échec</p>



Bilan des groupes de travail

3. Limitation des impacts du Vison d'Amérique sur le Vison d'Europe

ACTIONS	SOUS-ACTIONS
3.1. Lutter contre les sources de Vison d'Amérique	<p>3.1.1. Informer, sensibiliser et former les détenteurs de Vison d'Amérique au niveau national À destination des particuliers et des professionnels, sur les mesures de protections et les mesures en cas d'échappés massives</p> <p>3.1.2. Veiller sur l'état de l'élevage de Vison d'Amérique présent en zone du PNA Assurer une bonne coordination des services instructeurs : capacité à réagir, perméabilité Organiser une veille par radeau autour de l'élevage actif en zone PNA</p> <p>3.1.3. Proposer une interdiction de création de nouvel élevage de Vison en zone PNA</p>
3.2. Lutter contre le Vison d'Amérique en nature en zone PNA	<p>3.2.1. Établir et mettre en œuvre une stratégie de lutte organisée Les objectifs à atteindre devront être définis et les moyens de lutte adaptés à ces derniers. Elle sera adaptée dans le temps (poursuite LIFE) et réactive avec une ou des méthodes selon les territoires (fronts de colonisation/cœur de population du Vison d'Amérique, cœur de population de Vison d'Europe, frontières du PNA...), des acteurs ciblés Assurer une cohérence et une coordination internationale de la stratégie de lutte Réfléchir à la pertinence d'un plan national de lutte et le mettre en œuvre si adapté Assurer un suivi de la mise en œuvre de la stratégie de lutte et évaluer son efficacité : bilan par période/départements/acteurs</p> <p>3.2.2. Améliorer l'efficacité de la lutte Tester différentes méthodes de lutte, en fonction de la période (début ou fin de lutte), du milieu, du matériel... Mettre en œuvre une veille internationale sur les techniques de lutte contre le Vison d'Amérique Mener une analyse juridique sur la possibilité de simplifier les procédures de délivrances des autorisations administratives (pose de piège et droit de destruction) Étudier la possibilité de dérogation pour une lutte contrôlée en période interdite : durée, zone, technique(s)</p> <p>3.2.3. Maintenir des actions pour une évolution du statut du Vison d'Amérique aux niveaux national et international</p>
3.3. Acquérir de meilleures connaissances sur le Vison d'Amérique et d'autres espèces allochtones pour améliorer la lutte	<p>3.3.1. Étudier le Vison d'Amérique pour améliorer la stratégie de lutte Étudier la dynamique des populations selon la zone (cœur ou front de dispersion) par différentes méthodes (prélèvements génétiques, GPS, autopsies...) Identifier comment le Vison d'Amérique impacte le Vison d'Europe, le milieu et d'autres espèces, par exemple par l'analyse de son régime alimentaire</p> <p>3.3.2. Étudier l'impact potentiel d'autres espèces allochtones sur le Vison d'Europe Étudier notamment l'impact éventuel du Raton Laveur et proposer une stratégie de lutte si nécessaire Rechercher d'éventuelles autres sources d'impacts (animaux domestiques par exemple)</p>



Bilan des groupes de travail

4. Lutte contre les autres menaces en nature pesant sur le Vison d'Europe

ACTIONS	SOUS-ACTIONS
4.1. Lutter contre la disparition des habitats favorables au Vison d'Europe	<p>4.1.1. Inciter à la gestion durable des milieux Inciter à la gestion durable des territoires : ENS, Natura 2000, CEN, CTMA, Contrat de gestion de cours d'eau, CRBV Inciter à préserver la continuité des milieux : TVB, SRCE, collectivités</p> <p>4.1.2. Créer des mesures de gestion spécifiques pour le Vison d'Europe Identifier les outils possibles (MAE, PAC, zones protégées réglementaires, mesures compensatoires, zones « Havre de paix »...) en fonction de leur portée (réglementaire, contractuelle...) et proposer des mesures spécifiques pour le Vison d'Europe</p> <p>4.1.3. Identifier et suivre la mise en œuvre des mesures compensatoires favorables au Vison d'Europe</p>
4.2. Lutter contre les destructions accidentelles de Vison d'Europe	<p>4.2.1. Lutter contre les destructions accidentelles liées au piégeage Maintenir et animer un réseau de référents départementaux compétents (formation, désignation) et couvrant l'ensemble du territoire. Réfléchir à une organisation la plus efficiente possible (localisation des référents, identification de personnes relais, disponibilité...) Organiser et mettre en œuvre la formation/information des publics concernés par la lutte, en lien avec l'action 5.1 relative à la stratégie de communication Adapter la réglementation liée à la limitation du piégeage en fonction de l'actualisation de l'aire de répartition du Vison d'Europe, en particulier concernant les conditions d'utilisation de la gaboulette Assurer une veille réglementaire pour garantir le cohérence juridique (dérogation rat musqué/ragondin, tir de Vison d'Amérique en acte de chasse, destruction/gestion des milieux, PAC, MAE...)</p> <p>4.2.2. Lutter contre les mortalités liées aux infrastructures Identifier les ouvrages déjà perméabilisés en zone PNA à partir de bases de données existantes (CEREMA) et évaluer l'efficacité des mesures déjà mises en place (perméabilisations et protections) Identifier les ouvrages devant être perméabilisés (identification des points noirs de collisions, hiérarchisation des ouvrages...), inciter les aménageurs à intervenir et organiser leur suivi post-aménagement</p>



Bilan des groupes de travail

5. Communication et formations sur le Vison d'Europe et les actions du PNA3

ACTIONS	SOUS-ACTIONS
5.1. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication	<p>5.1.1. Construire un plan de communication et le mettre en œuvre Identifier tous les publics cibles (français et internationaux) et définir pour chaque les moyens de communication à utiliser ainsi que les supports pertinents. Identifier les supports devant bénéficier d'une traduction. Inclure dans ce plan la valorisation des supports déjà créés (film, plaquette, poster) ou en cours de développement (guide habitat, Kakémono...) dans le cadre du PNAi, du LIFE Vison...</p> <p>5.1.2. Disposer d'une liste de diffusion Construire et actualiser une liste de diffusion permettant de faire passer rapidement des informations aux partenaires, acteurs, financeurs...du PNA</p>
5.2. Organiser des formations pour faire connaître le Vison d'Europe et ses enjeux de conservation	<p>5.2.1. Construire des modules de formations adaptables selon les publics Il s'agit de disposer de supports de formation, mis à jour régulièrement permettant de proposer une offre de formation vers un large public. Un module de formation pourrait être proposé au sein des différents instituts de formation existants (CVRH, OFB, formations piégeurs, permis de chasser...). Prévoir une version du module de formation simplifiée et adaptée pour une prise en main par un tiers autre que les animateurs du PNA (version transférable). Prévoir à l'inverse une version fine et précise à destination des partenaires prenant en charge des actions du PNA</p> <p>5.2.2. Répondre aux demandes de formation Selon une volumétrie à calibrer annuellement, il s'agit de répondre le plus possible positivement aux demandes de formations formulées auprès des animateurs du PNA. En cas d'impossibilité, mettre à disposition le module de formation simplifié transférable. Mettre en œuvre de façon obligatoire une formation pour les partenaires prenant en charge des actions du PNA</p>

Ordre du jour

1. Bilan du PNAi
 1. Présentation du Bilan
 2. Discussion autour du Bilan

2. Prévisionnel d'actions pour le PNA3
 1. Bilan des Groupes de Travail
 2. Discussion autour des actions du PNA3





Discussion autour des actions du PNA3



A vous de
jouer!



**Merci de
votre
attention !**

**Merci à tous
les
partenaires !**

© T. Ruys (Zoodyssée)